

**Autorisation Enfant :**

Je soussigné (e) .....

Père

Mère

Tuteur

Adresse mail : .....

Tél portable : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_

Tél professionnel : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_

**Autorise mon enfant**.....Né (e) le \_\_/\_\_/\_\_\_\_

**Inscrit au cours de**.....

A rentrer seul (e)

Dans le cas contraire, je dépose et je cherche mon enfant dans la salle de cours

L'ARES se réserve le droit de prendre des photos et des vidéos à usage interne.

**Droit à l'image externe :**

J'autorise

Je n'autorise pas

• L'ARES à la prise de photographies et vidéos lors des activités et manifestations organisées par le Centre, à des fins d'illustration dans les divers outils de communication : les plaquettes, affiches et flyers, le site internet, Facebook. (À utiliser, fixer, reproduire, diffuser et exploiter les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles j'apparais (mes enfants, moi et/ou accompagnants), en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, en tous formats, en couleurs et/ou en noir et blanc, sur tous supports connus actuels ou à venir, y compris les documents promotionnels et publicitaires et par tous moyens actuels ou à venir, sur tous services audiovisuels et tous services en ligne sur tous réseaux et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.)

En application des articles 39 et suivants, de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'ARES.

**Règlement intérieur :**

**La responsabilité de l'ARES ne pourra être engagée en aucun cas en-dehors des périodes d'activité :**

- **Soit l'enfant est impérativement déposé et recherché dans la salle auprès du professeur d'activité et est, de ce fait, sous la responsabilité de ses parents. Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer vos enfants sur le parking ou dans le hall de l'ARES.**
- **Soit l'enfant est autorisé à rentrer seul, ce qui implique la décharge de la responsabilité de l'ARES en-dehors de sa salle de cours, même lorsque l'enfant est encore dans l'enceinte du bâtiment.**

L'enfant devra respecter les activités qui ont lieu (ne pas courir, ne pas crier, garder les lieux propres...) faute de quoi l'ARES pourra exiger qu'un adulte responsable soit présent pendant la période d'inactivité.

Le comportement de chacun doit être soucieux du bien-être et de la sécurité de tous.

Nous rappelons que le hall est un lieu de partage et qu'il est de la responsabilité de chacun de le maintenir propre et agréable afin que tout le monde puisse en profiter dans de bonnes conditions.

Quelle que soit la raison, l'ARES ne pourra être tenue responsable de la fermeture des infrastructures mises à sa disposition par les pouvoirs publics.

En cas de force majeure, les activités seront remboursées sauf si nous proposons de la visio ou de la vidéo comme alternative.

Toute inscription à nos activités est ferme et définitive. Il ne sera procédé à aucun remboursement quel que soit le motif.

Je soussigné(e) ..... déclare avoir lu et pris connaissance du règlement de l'ARES.

Fait à Strasbourg, le, ..... / ..... / 20.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »